

Sommaire :

1. compte rendu du GT académique du 9 décembre
2. CIO de Blois
3. Plates formes décrochage
4. Mutations : dates
5. Dates importantes

Lettre de la ministre à un député du Loir et Cher sur la situation du CIO de Vendôme.

1. Compte rendu du GT du 9 décembre

Étaient présents à ce GT, S Hauchcorne, CSAIO, A Meneux Dcio Saio, Secrétaire adjoint du Rectorat, Mme Chambrier du Rectorat, H Gervais IIO 37, D Cornette Acopf, C Blied Andcio, S Nader Dcio de St Amand, L Van Couvertart Dcio Orléans, P Ciabrini Dcio Joué les Tours, C Coin Dcio Issoudun, B Robin Sgen, F Potier Sgen, S Berger Snes, M Pozé Snes.

Si le GT n'a en rien clarifier la question de l'avenir de la carte des CIO de l'académie, il a permis d'appréhender les positions de chacun qui peuvent pour certaines être « choquantes ».

L'objet de ce GT portait sur une réflexion autour de l'évolution de la carte des CIO. Or aucune information précise ne nous a été donnée concernant cette évolution si ce n'est que « **les choses ne peuvent rester en l'état et que le Ministère ne reprendra pas à sa charge la totalité des CIO** ». Le rectorat a rappelé en reprenant les paroles de la Rectrice que « le maillage actuel est bon » et que par ailleurs « la transformation de CIO en antenne n'est pas pertinente », « elle ne permet pas de faire des économies ». Le rectorat dit souhaiter garder la totalité des postes de Dcio.

Actuellement « il n'y a pas d'alerte ferme » de désengagement des CG dans l'académie » et si c'est le cas à nouveau, « les loyers seront pris en charge par l'Etat et le ministère reprendra à sa charge le budget de fonctionnement (sauf s'il

décide de fermer ou de fusionner des CIO, c'est le Snes qui souligne).

Les 2 critères proposés par la CSAIO pour faire évoluer la carte en début de GT étaient : le bassin de vie et le nombre d'élèves par bassin.

Le Rectorat défend l'idée « de regroupement des structures et services sur des pôles ».

Positions défendues par le Snes :

- Conserver le maillage actuel des CIO dans l'académie et maintenir ceux en zone rurale du fait de la configuration de notre académie qui est très rurale.
- Transformer les antennes actuelles en CIO avec un Dcio. Le rôle du Dcio est essentiel dans un bassin car il participe à l'animation du bassin et organise les liaisons avec les autres partenaires.
- Prendre comme périmètre le bassin de formation plutôt que celui de bassin de vie (qui peut être très large et concerner plusieurs départements).
- Le CIO est un espace d'accueil des élèves, des décrocheurs, des sans solution, des Enaf, des étudiants et des adultes. Mais c'est aussi un lieu d'échange d'informations entre co-psy, d'élaboration d'outils et d'analyse.

- Le niveau d'information qu'exige notre métier passe par le CIO : on ne peut comparer avec la situation des Assistantes Sociales (qui fonctionnent sans lieu spécifique d'accueil) qui se réunissent régulièrement et non toutes les semaines comme en CIO.
- Les CIO participent à la construction de l'identité du métier de co-psy (plus de CIO plus de missions de co-psy telles qu'on les connaît actuellement) et permettent la réalisation des missions du co-psy.
- Le Snés-Fsu n'est pas opposé à l'idée que dans un même bâtiment, on puisse retrouver plusieurs services **MAIS** chacun doit garder une entrée indépendante avec son propre fonctionnement sans partage d'espace (cf Issoudun).
- Le Snés-Fsu a rappelé que des discussions sont toujours en cours concernant l'intitulé des 2 valences du corps de psychologues de l'éducation ainsi que la question d'un nouveau grade pour les Dcio. Le prochain GT ministériel se tiendra le 18 décembre.
- Le SPRO ne permettra pas de clarifier le rôle des CIO.
- Le décrochage ne doit pas être traité uniquement sous l'angle du repérage par les plates formes. La question de la prévention est essentielle.
- Sur la question de l'accueil : la nature de l'accueil est directement en lien avec les missions d'une structure ou d'un service. Un accueil ne peut être uniformisé : il est différent dans des services différents. La question de la qualité de l'accueil est en lien avec les conditions de travail des personnels.

HIO du 37 :

- **« Je suis pour la fermeture des antennes et des petits CIO qui peuvent dans certains endroits être de vrais mouiroirs ».**
- Constat : baisse de la fréquentation des CIO mais les situations à traiter sont de plus en plus complexes.

Interventions de l'Andcio :

- Lors d'une audience le Ministère a déclaré que « l'Etat reprendra les CIO autant que de besoin ».
- « Il est très difficile de faire vivre une antenne à distance quand on est Directeur ».
- L'Andcio n'est pas opposée au regroupement des structures. Cela peut redynamiser une équipe et rendre les CIO plus visibles.

Interventions de l'Acopf :

- Question centrale : quel est le rôle des CIO ? Quel rôle veut-on leur faire jouer ? Le Men doit expliquer ce qu'il compte faire des CIO.
- Si les copsy sont affectés en établissement, c'est nier le rôle des CIO.
- L'orientation ne peut être réduite à l'insertion.
- L'orientation ne résoudra pas la question du chômage.
- Le Piodmep ne peut être la seule réponse aux questions posées par l'orientation et le choix d'une orientation.

Interventions du Sgen :

- Il faut anticiper le désengagement des CG.
- Il faut établir des critères pour l'évolution de la carte des CIO.
- Le corps de psychologue de l'éducation constitue « un risque de repli sur les scolaires et de recentrage dans les établissements scolaires ».
- Il faut maintenir des CIO dans les territoires.
- Il faut jouer la carte du SPRO.
- Dans les petits CIO et antennes : les collègues sont isolés.
- Il faut « Regrouper des structures avec un accueil commun, un 1^{er} accueil commun voire une salle d'accueil commune » et établir un « partenariat entre structures avec des conventions, pour un accueil de proximité ».

HIO du 18 :

- le CG du 18 finance jusque fin 2015
- Les élèves en milieu rural ne se déplacent pas dans le CIO de secteur.

- Supprimer des petits CIO ne permettra pas d'économies. Par exemple si CIO de St Amand est rapatrié à Bourges, cela coûtera plus cher du fait de frais de déplacement plus important et le temps de travail dans les établissements sera réduit du fait de distance plus importante.
- Concernant l'Accueil : **pourquoi ne pas imaginer une sorte d'accueil professionnel qui serait identique quelque soit le service ou la structure !!!**

Pour le Snes-Fsu, le SPRO ne constitue pas la réponse aux difficultés rencontrées par les services d'information et d'orientation, difficultés qui ont été sciemment produites : budgets dérisoires, baisse drastique des recrutements, succession de rapports discréditant les CIO et le travail des co-psy... Les collègues ne sont pas responsables de la situation actuelle des CIO.

Et en quoi le regroupement de structures et un accueil commun améliorera-t-il les conditions de travail et en quoi permettra-t-il de rendre les CIO plus visibles ? Cela apportera certainement plus de confusion et créera les conditions d'une fusion des services. C'est pourquoi le Snes-Fsu est opposé à un accueil commun.

Afin d'améliorer l'information et l'orientation des élèves et des étudiants la question des moyens se pose mais elle ne peut se résoudre par des conventions avec les collectivités territoriales qui exigeront inmanquablement des contreparties (comme l'a déjà déclaré F Bonneau président de la région centre). Et ces conventions seront à géométrie variable en fonction des changements politiques.

Le Ministère doit reprendre l'ensemble des CIO et leur octroyer des moyens à la hauteur des besoins.

2. CIO du 41 : rien n'est réglé bien au contraire...

Lors du GT du 9 décembre, la situation du CIO de Blois et son déménagement ont été abordés.

Rectorat :

- il y a eu des négociations avec l'agglomération de Blois pour installer des boxes de confidentialité.
- la Csaio affirme que l'agglomération menace de revenir sur sa proposition de louer ses locaux si le CIO a une entrée indépendante ! Les locaux sont bien placés. La solution du lycée A Thierry n'a pas été retenue car le Conseil Régional ne voulait pas s'engager.

Le Dcio de Blois :

- la configuration des futurs locaux convient pas.
- 175 m2 pour 15 personnes : 1 salle de 75m2 (et peu adaptée), 3 bureaux de 15 m2 + 1 pièce de 20 m2 + 1 de 22 m2.
- impossibilité de loger la MLDS.
- pas de salle de réunion en dehors de la salle d'accueil.

Apparemment ce qui a été négocié avec l'agglomération et les autres structures, c'est une entrée commune et un accueil commun. Le CIO de Blois devient alors lieu d'expérimentation pour le SPRO.

Les collègues refusent d'aller dans ce nouveau local car ils le jugent inadapté. Des courriers en direction de la Rectrice et du Dasen sont en préparation.

3. Plates formes décrochage : clarifier la situation

Dans la loi du 5 mars 2014, les plates formes décrochage passent sous la responsabilité de la Région. Lors du GTA du 9 décembre, le Snes-Fsu a abordé ce sujet car dans l'académie, ce sont les Dcio qui en assurent l'animation et la charge. Les Dcio risquent d'être mis dans une position intenable : répondre aux demandes de la Région qui n'est pas leur supérieur hiérarchique. Seule une convention entre le Rectorat et la Région peut permettre de clarifier la situation.

La CSAIO a reconnu que cette nouvelle situation devait être prise en compte et clarifiée.



4. Commissions paritaires nationales

Lundi 12 janvier : CAPN Installation

Vendredi 6 Février : CAPN mouvement des Dcio

Commissions paritaires académiques

Jeudi 22 janvier à 9h30 : CAPA promotions d'échelon

Lundi 26 janvier à 15h30 : GT vérification de barèmes mouvement inter

Lundi 26 janvier à 14h30 : CAPA tableau d'avancement au grade de Dcio

5. Dates importantes :

- **jeudi 22 et vendredi 23 janvier 2015 : réunion Snes à Paris des responsables académiques de la catégorie co-psy.**
- **Mardi 27 janvier 2015 : réunion Snes « catégorie co-psy/dcio à Blois (pensez à envoyer la demande d'autorisation d'absence avant les vacances)**

